AVANTPROGRAMME

I. INFORMATIONS GENERALES

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

Concours International CSI* JUMPING SANEM 2004

avec épreuves amateurs "FRIENDS'CUP"

Sous le Haut Patronage de l'Administration Communale de Sanem

DATE: 23 au 25 JUILLET 2004

LIEU: SANEM,route d'Esch
PAYS: LUXEMBOURG

2. ORGANISATEUR

Les Amis du Cheval (**L.A.C**.) route d'Esch L-4985 SANEM LUXEMBOURG

3. COMITE ORGANISATEUR

Président d'honneur: Monsieur Fred Sunnen, député-maire de Sanem

Président du Concours: Monsieur Pierre Lefebvre

Tél: 00352 59 14 02

Secrétaire du Concours: Madame Oriana Krumlovsky

Tél: 00352 59 19 61 Fax: 00352 26 59 02 09

E-mail: krumlovsky.o.n@internet.lu

4. DIRECTION DU CONCOURS

Monsieur Pierre Lefebvre

route d'Esch <u>L-4985 Sanem</u> Tél.: 59 14 02 Fax: 59 62 45

II. CONDITIONS GENERALES

Le Concours est organisé conformément :

- aux Statuts de la FEI, 20ème édition, Révision 2001
- au Règlement Général, 20ème édition, Révision 2001
- au Règlement Vétérinaire, 9e édition 2002
- au Règlement FEI des Concours de Saut d'Obstacles, 21ème édition en vigueur au 1er janvier 2003,
- ainsi qu'à toutes les corrections et modifications aux Règlements, publiés ultérieurement par la FEI,
- une procédure d'arbitrage est prévue dans les Statuts et le Règlement Général de la FEI cidessus mentionnés. En accord avec cette procédure, tout appel, contre une décision rendue par la FEI ou ses représentants officiels, sera arbitré par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), à Lausanne, Suisse.

III. OFFICIELS

JURY DE TERRAIN:

Président: Monsieur Damians Marc (F), Juge International

Membre: Monsieur Orsini Marco (D)
Membre: Madame Denis Suzanne (B)

CHEF DE PISTE:

Monsieur Mathys Jean-Jacques (B)

COMMISSAIRE:

Monsieur Kempeneers Auguste (B)

COMMISSION D'APPEL:

Président: Monsieur Voigtländer (D)
Membres: Monsieur Claude Hoferlin (L)

Monsieur Roby Schartz (L) Monsieur Pierre Lefebvre (L)

DELEGUE VETERINAIRE FEI:

Dr. Edmond Meyers (L)

IV. CONDITIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES

1. Le CSI se déroulera à l'EXTERIEUR

2. PISTE DU CONCOURS:

Nature du Terrain: Sable blanc

Dimensions: Longueur 80 m

Largeur 45 m

3. PISTES D'ENTRAINEMENT:

Paddock extérieur: Sable blanc

Dimensions: Longueur 50 m

Largeur 25 m

2 manèges intérieurs: Sable blanc

Dimensions: Longueur 60 m / 44 m

Largeur 28 m / 21 m

4. DIMENSIONS DES BOXES: 3 mètres sur 3 mètres

V. INVITATIONS

Nombre de cavaliers de la nation invitante: 40 cavaliers/cavalières de <u>LKL 4</u>
Nombre de cavaliers étrangers: 30-40 cavaliers/cavalières (cavaliers de 2e catégorie, n'ayant pas participé à un CSI*** ou un CSIO pendant les 3 dernières années). Les concurrents sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

3 chevaux par cavalier

PRESTATIONS

A) Concurrents

Les concurrents sont invités à leurs propres frais et les réservations d'hôtel doivent être faites par eux-mêmes.

Hôtels (partenaires du CO):

 Hôtel Gulliver
 Hôtel Threeland
 Hôtel Beierhaascht

 rue Nicolas Meyers
 50, rue Pierre Hamer
 240, rte de Luxembourg

 L-4918 Bascharage
 L-4737 Pétange
 L-4940 Bascharage

 Tel.: (00352) 50 44 551
 Tél.: 00352 26 50 800
 Tél.: 00352 26 50 85 50

 Fax: (00352) 50 44 552
 Fax: 00352 26 50 28 20
 Fax: 00352 26 50 85 99

Des installations sanitaires et des douches sont à disposition sur le site du concours. Les frais de logement, de restauration et de transport sont à charge des cavaliers. 3 bracelets seront remis aux concurrents.

Un palefrenier par cavalier (Le petit déjeuner sera offert aux grooms étrangers).

B) Chevaux

Le logement des chevaux sera assuré par le Comité d'Organisation à partir de 9 heures le jeudi 22 juillet jusqu'à 12 heures le lundi 26 juillet.

C) Participation

Chaque cheval peut faire une épreuve par jour.

D) Accueil

Le lieu du concours sera signalé par un fléchage de l'itinéraire. Les concurrents engagés recevront une documentation leur facilitant l'accès au site.

E) Publicité sur les concurrents et les chevaux

Les concurrents <u>sont autorisés</u> à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1.2.

Le commissaire en chef est responsable du respect de l'article 136 par les cavaliers avant d'entrer en piste. Les concurrents n'observant pas cet article ne seront pas autorisés à entrer en piste.

VI. ENGAGEMENTS (Art. 121,251)

- 1. Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants :
 - nom du cheval, couleur de la robe, sexe
 - date et pays de naissance, origine/élevage
 - numéro de passeport
 - nom du ou des propriétaires

2. Date de clôture des engagements:

Engagements de Principe: 01 juin 2004 Engagements Nominatifs: 10 juin 2004 Engagements Définitifs: 27 juin 2004

Les engagements sont à adresser à la:

Fédération Luxembourgeoise des Sports Équestres

14, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Tél.: 00352 48 49 99 Fax: 00352 48 50 39

Email: flse@hippoline.lu

avec copie à

Madame Jeanny Metz 68, rue de l'Usine L-4340 Esch/Alzette Tél.: 00352 55 54 10

Fax: 00352 57 53 49

Les Cavaliers Luxembourgeois sont priés de s'inscrire avec un Nennungsscheck auprès de la FLSE et copie à Madame Jeanny Metz.

2. Frais d'inscription:

Cheval: 160 € par cheval

Boxes: 100 € par box (y compris paille)

Boxes spacieux sous tente

Total par cheval: 260.-€

Attention: Pour les chevaux partant dans le GRAND PRIX, les frais

d'inscription s'élèvent à 300 €

Le prix de 100 € par box est à régler avant le 27 JUIN 2004 sur notre compte IBAN: LU13 0026 1581 6460 0000 DEXIA- Banque Internationale à Luxembourg

La réservation des boxes sera définitive dès réception de votre payement.

Possibilité d'acheter copeaux et foin, mais uniquement sur réservation auprès du secrétariat.

1 ballot de copeaux: 10 € 1 botte de foin: 5 €

3. Réservation de tables:

Des tables VIP pour toute la durée du concours (restauration et boissons non comprises) peuvent être réservées en avance pour le prix de 600 € par table. Nous vous prions de virer le montant sur notre compte ci-dessus avant le 1er juillet 2004.

Dès réception de votre virement nous vous ferons parvenir les cartes VIP. Après le 1^{ier} juillet, toute réservation non payée sera annulée. (Nombre limité de tables)

VII. FORMALITES EN DOUANE

Il n'y a aucune formalité en douane à remplir pour entrer au Grand-Duché. Les concurrents non-résidents EU veilleront à remplir les formalités nécessaires pour le retour dans leurs pays respectifs.

VIII. QUESTIONS VETERINAIRES.(Art. 280,1004.2.1005.2.+2.3.1011.1022.1)

1. Vétérinaires du concours (vétérinaires traitants):

Monsieur Edmond Meyers (L) & Monsieur Charles Bettendorf (L)

2. Aspects vétérinaires "A"

Examens, inspections vétérinaires et contrôle des passeports selon le Règlement Vétérinaire, 9ème édition, 1er janvier 2002,Art. 1011 et au règlement de Saut d'Obstacles, 21e édition 2003, Annexe VII

L'inspection vétérinaire aura lieu le jeudi 22 juillet 2004 de 16°° à 20°°

Les chevaux seront présentés sans bandages, ni guêtres, ni selle, avec un bridon ou un filet par leur cavalier respectif.

Le Règlement Général, 20e édition, Révision 2001, s'applique:

En accord avec l'Art. 139.1

"Tout cheval engagé dans une épreuve de CN ou de CIM (voir Annexe D) quelles qu'elles soient, et tous les chevaux engagés dans des CI, CIO, Championnats, Jeux Régionaux et Olympiques, dans leur pays ou à l'étranger, doivent être en possession du passeport officiel de la FEI ou d'un passeport national agréé par la FEI, et accompagné de la carte de reconnaissance de la FEI, permettant de les identifier et d'en établir la propriété."

En accord avec l'Art. 139.2

"Les chevaux participant en CSN et CSI* dans leur propre pays ne sont pas tenus d'avoir un passeport tel que mentionné dans le paragraphe 1. Tous ces chevaux doivent être correctement enregistrés et identifiables par un signalement graphique. A moins qu'il n'existe une réglementation nationale en matière de vaccination contre la grippe équine dans la nation invitante et dans la nation d'origine, tous les chevaux doivent avoir un certificat de vaccination valable.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EQUINE (Régl. Vét. Annexe VI)

Le "feuillet des vaccinations" d'un passeport FEI ou un passeport national validé par la FEI, délivré à tous les chevaux et poneys, doit porter la signature et le cachet d'un vétérinaire non propriétaire du cheval. Ce visa certifie que deux injections ont été administrées au cheval à titre de vaccination primaire contre la grippe équine, dans un laps de temps d'une durée minimum de 21 jours et maximum de 92 jours. De plus, une injection de rappel doit être administrée au cours de chaque période successive de 12 mois, à partir de la deuxième injection de vaccination primaire. Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant une épreuve, y compris le jour de cette épreuve ou de l'entrée dans les écuries du Concours.

Les normes édictées ci-dessus constituent le minimum indispensable. Tant pour la première vaccination que pour des rappels, il est recommandé de suivre le protocole vaccinal du fabricant qui correspond aux règlements édictés pal le FEI. Dans de nombreux cas, les rappels sont conseillés ou requis par les fabricants ou par les autorités vétérinaires nationales/autorités régulatrices à des intervalles inférieurs à 12 mois.

PRELEVEMENT POUR RECHERCHE DE PRODUITS INTERDITS, Règ. Vét. Chap. V & VI et Annexe III

Des contrôles réguliers sont effectués lors des CCI*** et CCI ****, CSI Catégorie A, CIO, Epreuves qualificatives et Finales de Coupes du Monde, Championnats et Jeux, tandis que pour d'autres CI, le prélèvement d'échantillons est recommandé. Lors de CIC***/****, le nombre de chevaux contrôlés est à la discrétion du Vétérinaire de Prélèvement/Délégué Vétérinaires; quoi qu'il en soit, un nombre minimal de trois est recommandé.

PROGRAMME DE CONTROLE DES MEDICATIONS (GROUPES I ET II UNIQUEMENT)

Les concurrents des CSI, CSIO, des Championnats et des Jeux devront payer l'équivalent de CHF 12,50 par cheval et par concours, au Comité Organisateur du concours concerné comme participation aux frais du Programme. Ces frais sont compris dans le droit d'engagement.

3. Aspects vétérinaires "B"

Conditions Sanitaires à l'importation des chevaux:

Pas de conditions ni de contrôles sanitaires à l'importation des chevaux au G-D de Luxembourg

Formalités Douanières

Pas de documents de douane requis

Les FN organisant un concours dans leur pays doivent informer leur service vétérinaire et leurs autorités douanières au moins quatre semaines avant la date du concours. Elles doivent demander toute mesure facilitant l'entrée et la sortie de son territoire pour les chevaux munis d'un passeport FEI et des certificats vétérinaires (Règ. Vét. Art. 1004.2)

LABORATOIRE AGREE (Art. 1022):

Selon le Programme de Contrôle des Médications en vigueur dans les Groupes I et II, tous les échantillons prélevés selon l'Art. 1017.1 du Règlement Vétérinaire seront analysés par le Laboratoire des Courses Hippiques, 15 rue de Paradis, F-91370 Verrières-le-Buisson, France. Pour tous les concours ne figurant pas à l'Art. 1017.1, ou pour les concours qui ont lieu dans d'autres groupes, l'analyse des échantillons peut être faite par un autre laboratoire agréé (RV Art. 1021).

IX DIVERS

1. Réclamations

Toute réclamation/objection, pour être valable, doit être faite par écrit et accompagnée d'une caution équivalente à 150 CHF. (92,96 €)

2. Prix d'honneur – Classement à l'issue des épreuves

Meilleur Cavalier CSI*

Meilleure Amazone CSI*

Meilleur Junior CSI*

Meilleur Cavalier Luxembourgeois

3. Règlement des prix et des droits d'inscription

Monnaie

Les paiements (prix en espèces, inscriptions, dépôts, indemnités etc.) se font **en euros.**

Gains et droits d'inscriptions

Les gains et les droits d'inscription seront réglés: DIMANCHE 25 JUILLET 2004 DE 15°° à 18°° HEURES

Distribution de 5 prix au minimum (prix en espèces).

25 % des participants par épreuve recevront un prix en espèces. Tous les prix en espèces, mentionnés dans l'avant-programme seront distribués.

Lors du décompte tout paiement d'inscription par chèque sera majoré automatiquement de 25.- € pour frais de banque!

Médecins: Dr. Fred Lech, Dr. Claus Hartmann

<u>Vétérinaires</u>: Dr Edmond Meyers / Dr Charles Bettendorf

Maréchal-Ferrant: Mr. Otto Bauer

4. Assurances

"Tout cavalier ou propriétaire de cheval est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans leur pays et de maintenir cette police en vigueur."

5. Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, le CO avec l'approbation des Chefs d'Equipe et du Jury de Terrain, se réserve le droit de modifier le programme pour clarifier certaines questions ou résoudre certaines difficultés qui pourraient surgir à cause d'une omission ou de circonstances imprévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiées au Secrétaire Général par le Juge Etranger.

6. Titres d'entrée dans l'enceinte de la manifestation

Un bracelet spécial sera remis aux personnes autorisées (propriétaires, cavaliers, palefreniers)

Il en est de même pour les personnes mentionnées dans l'article 1005.1 du Règlement Vétérinaire, seuls les porteurs de ce bracelet sont autorisés à accéder aux écuries. Aucune autre personne ne sera autorisée à y pénétrer, toute infraction pourra être sanctionnée par la disqualification de la personne responsable.

7. Déduction sur les prix en espèces

La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) luxembourgeoise (15 %) sera déduite des prix en espèces pour les concurrents étrangers. Chaque concurrent recevra un décompte détaillé mentionnant la taxe payée (TVA) retenue par le CO

8. Conditions finales

Toute personne engageant un cheval pour le CSI << JUMPING SANEM>> accepte de ce fait les conditions du présent règlement et du programme, pour elle et pour les palefreniers.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit, si nécessaire, de modifier les clauses de l'avant-programme, (Règlement Général 115. et 115.2) en accord avec la FEI et/ou les officiels désignés.

Dans les circonstances spéciales, le Comité d'Organisation se réserve le droit de prendre toute action, y compris l'annulation de tout ou partie du CSI en accord avec le Jury de Terrain.

9. Nom de la société de fabrication des fiches de sécurité

Remo Försäljning P.O.Box 279 S-59123 Motola

APPROBATION FINALE

Avant programme approuvé par la Fédération Luxembourgeoise des Sports Equestres, sous réserve des conditions, corrections et observations faites ci-dessus.

Luxembourg, le 15 avril 2004

Madame Viviane Wenger Secrétaire Générale de la Fédération Luxembourgeoise des Sports Equestres

EPREUVES

1er Jour: Vendredi 23 juillet 2004 Début des épreuves à 8.30 heures

Epreuve No 1

Epreuve en deux étapes

Art. 284.5.2 Hauteur: 1,20 m
2 chevaux par concurrent Largeur: 1,20-1,50 m
Vitesse: 350 m/min

Prix en espèces: 1.200 €

Répartition:

1er: 290 2e: 215 3e: 160 4e: 120 5e: 100 6e: 65 7e: 55 8e: 45

9e et jusqu'au dernier classé : 25 €

Epreuve No 2

Epreuve en deux étapes

Art. 284.5.2 Hauteur: 1,30 m
2 chevaux par concurrent Largeur: 1,20-1,50 m
Vitesse: 350 m/min

Prix en espèces: 1.300 €

Répartition:

1er: 300 2e: 240 3e: 180 4e: 130 5e: 100 6e: 90 7e: 60 8e: 50

9e et jusqu'au dernier classé : 25 €

Epreuve No 3

Epreuve en deux étapes

Art. 284.5.2 Hauteur: 1,40 m
2 chevaux par concurrent Largeur: 1,30-1,80 m
Vitesse: 350 m/min

Prix en espèces: 1.500 €

Répartition: 1er: 350 2e: 260 3e: 195 4e: 150 5e: 120 6e et 7e: 100 8e: 75

9e et jusqu'au dernier classé : 25 €

2e Jour: Samedi 24 juillet 2004 Début des épreuves à 8.30 heures

Epreuve No 4

Epreuve en deux phases

Art. 284.2.3 Hauteur: 1,20 m
2 chevaux par concurrent Largeur: 1,20-1,50 m
Vitesse: 350 m/min

Prix en espèces: 1.500 €

Répartition: 1er: 350 2e: 260 3e: 195 4e: 150 5e: 120 6e et 7e: 100 8e: 75

9e et jusqu'au dernier classé : 25 €

Epreuve No 5

Barème A au chrono, sans barrage

Art. 236,237,238.2A.2 Hauteur: 1,30 m
2 chevaux par concurrent Largeur: 1,20-1,50 m
Vitesse: 350 m/min

Prix en espèces: 1.800 €

Répartition: 1er: 430 2e: 320 3e: 230 4e: 170 5e: 150 6e: 110 7e et 8e : 75

9e et jusqu'au dernier classé : 40 €

Epreuve No 6 (PETIT GRAND PRIX)

Barème A au chrono, sans barrage

Art. 236,237,238.2A.2 Hauteur: 1,40 m
2 chevaux par concurrent Largeur: 1,30-1,80 m
Vitesse: 350 m/min

Prix en espèces: 2.500 €

Répartition: 1er: 640 2e: 475 3e: 340 4e: 260 5e: 210 6e et 7e : 130 8e : 90

9e et jusqu'au dernier classé : 75 €

3e Jour: Dimanche 25 juillet 2004 Début des épreuves à 8.00 heures

Epreuve No 7

Barème C

Art. 239 ET 268 Hauteur: 1,25 m

Largeur: 1,20-1,50 m Vitesse: 350 m/min

2 chevaux par concurrent Prix en espèces: 1.800 €

Répartition: 1er: 430 2e: 320 3e: 230 4e: 170 5e: 150 6e: 110 7e et 8e : 75

9e et jusqu'au dernier classé : 40 €

Sont autorisés les chevaux <u>n</u>'ayant <u>pas</u> participé dans les tours de 1,40 m.

Epreuve No 8

Epreuve en deux phases

Art. 284.2.3 Hauteur: 1,35 m
Largeur: 1,20-1,50 m
2 chevaux par concurrent Vitesse: 350 m/min

Prix en espèces: 2.500 €

Répartition: 1er: 640 2e: 475 3e: 340 4e: 260 5e: 210 6e et 7e : 130 8e : 90

9e et jusqu'au dernier classé : 75 €

Epreuve No 9 (GRAND PRIX)

Barème A au chrono

Art. 238.3 AM 5 Hauteur: 1.45 m

Epreuve mixte 1 barrage au chrono Largeur: 1,30-1,80 m

1 cheval par concurrent Vitesse: 400 m/min

Prix en espèces: 10.000 €

Répartition: 1er: 2.870 2e: 1.900 3e: 1.340 4e: 1.000 5e: 830 6e: 670 7e: 480 8e: 230

9e et jusqu'au dernier classé : 170 €

DOTATION TOTALE DU CSI

MONTANT TOTAL DES PRIX EN ESPECES:

(en	ΕL	JR(DS)
(•			,

TOTAL		24.100 €	
Epreuve No.	9	10.000	
Epreuve No.	8	2.500	
Epreuve No.	7	1.800	
Epreuve No.	6	2.500	
Epreuve No.	5	1.800	
Epreuve No.	4	1.500	
Epreuve No.	3	1.500	
Epreuve No.	2	1.300	
Epreuve No.	1	1.200	
		(en EUROS)	

CODE OF CONDUCT

- 1. In all equestrian sports the horse must be considered paramount.
- 2. The well being of the horse shall be above the demands of breeders, trainers, riders, owners, dealers, organisers, sponsors or officials.
- 3. All handling and veterinary treatment must ensure the health and welfare of the horse.
- 4. The highest standards of nutrition, health, sanitation and safety shall be encouraged and maintained at all times.
- 5. Adequate provision must be made for ventilation, feeding, watering and maintaining a healthy environment during transportation.
- 6. Emphasis should be placed on increasing education in training and equestrian practices and on promoting scientific studies in equine health.
- 7. In the interests of the horse, the fitness and competence of the rider shall be regarded as essential.
- 8. All riding and training methods must take account of the horse as a living entity and must not include any technique considered by the FEI to be abusive.
- 9. National Federations should establish adequate controls in order that all persons and bodies under their jurisdiction respect the welfare of the horse.
 - The national and international Rules and Regulations in equestrian sport regarding the health and welfare of the horse must be adhered to not only during national and international events, but also in training. Competition Rules and Regulations should be continually reviewed to ensure such

Règlement des épreuves amateurs "Friends' Cup"

Des épreuves amateurs sont organisées dans le cadre du CSI * de Sanem

1 Participation:

- Un maximum de 25 chevaux
- Cavaliers de 16 ans et plus
- Confirmation de l'engagement de chaque cheval (nom du Cavalier, nom et âge du cheval) à transmettre au secrétariat du CO:

Madame Krumlovsky Oriana, Fax: 00352 26 59 02 09

e-mail: krumlovsky.o.n@internet.lu

2.Chevaux

- Chevaux de 6 ans et plus
- Maximum 2 chevaux par cavalier
- Les chevaux devront impérativement être présentés à la visite vétérinaire le jeudi 22 juillet 2004 de 16 h à 18 h avec leur livret signalétique à jour de tous vaccins. Ils seront consignés par le vétérinaire fédéral jusqu'à la fin du concours.
- · Le passeport international est facultatif.

3. Epreuves

- Les épreuves se dérouleront sur la piste du CSI et seront jugées selon le règlement international 2003.
- Chaque épreuve est dotée de 500 Euros

4. Engagement

- L'engagement est fixé à 950 Euros pour le 1^{er} cheval et 850 Euros pour le deuxième (boxes inclus)
- Les engagements sont à payer sur le compte de:
 «Les Amis du Cheval» auprès de la DEXIA n° IBAN LU13 0026 1581 6460 0000
- Les engagements devront être confirmés au secrétariat la veille de chaque épreuve

5. Prestations

Pour 2 personnes

- Bracelets pour l'espace VIP
- Vendredi 23 juillet: petit-déjeuner, déjeuner et dîner
- Samedi 24 juillet: petit-déjeuner, déjeuner et dîner
- Dimanche 25 juillet: petit-déjeuner et déjeuner

6. Programme (sous réserve de modification d'horaires)

- Vendredi 23 juillet
 Epreuve n° 1 vers 12h (1.10-1.15 m) à la suite de l'épreuve n° 1 du CSI
- Samedi 24 juillet
 Epreuve n° 2 vers 12h (1.15 m) à la suite de l'épreuve n° 4 du CSI
- Dimanche 25 juillet
 Epreuve n° 3 vers 10.30 h (1.15-1.20 m) à la suite de l'épreuve n° 7 du CSI